



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants

Directrice des Soins – Directrice de l'IFSI : Nathalie EUGENE

Secrétariat : 03.85.27.51.07 – Fax : 03.85.27.59.77



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS
DU CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON

PROJET PEDAGOGIQUE

ANNEE 2024/2025



PREAMBULE

Le projet pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier de MÂCON s'inspire de la pédagogie institutionnelle. Il est élaboré par l'équipe pédagogique pour la durée de la formation, en regard :

- De valeurs humanistes ;
- De la législation professionnelle ;
- De l'évolution des professions ;
- De l'évolution de l'environnement et de la politique sanitaire et sociale ;
- De la spécificité des groupes d'étudiants en soins infirmiers et d'élèves aides-soignants ;
- Des conceptions de l'équipe pédagogique.

C'est un document de référence pour tous les acteurs de la formation et particulièrement pour l'élève/étudiant dans la construction de son identité professionnelle.

Il propose une pédagogie contractuelle intégrant une pluralité de points de vue et de modèles et prend en compte le projet professionnel de l'élève/étudiant.

Le projet pédagogique tient compte de l'environnement sanitaire et social, il est en adéquation avec l'évolution des pratiques professionnelles, avec le public en formation et permet la communication entre tous les acteurs de la formation :

- Etudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants ;
- Formateurs ;
- Maîtres de stage, tuteurs de stage, professionnels de proximité des lieux de stage ;
- Intervenants vacataires
- L'Université pour les étudiants en soins infirmiers.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
PRESENTATION DE L'INSTITUT	5
Son contexte	5
Ses missions	5
Les acteurs de la formation.....	6
L'élève/étudiant.....	6
Le groupe élèves/étudiants.....	6
L'équipe institutionnelle permanente	6
Les professionnels et intervenants extérieurs.....	8
Les partenariats	8
La communication.....	9
En interne.....	9
En externe.....	10
LES FONDEMENTS PEDAGOGIQUES.....	10
Les finalités des formations infirmière et aide-soignante.....	10
Les principes pédagogiques	11
Les référentiels de compétences.....	12
Infirmier	12
Aide-soignant.....	13
LES ORIENTATIONS CONCEPTUELLES.....	13
La conception de l'Homme	13
La conception de la santé	13
La conception des soins infirmiers	13
La conception de la fonction aide-soignante	14
La conception de la formation.....	14
La conception du projet professionnel	15
LA MISE EN ŒUVRE PEDAGOGIQUE	15
L'ALTERNANCE	16
La formation clinique	16
La politique de stage	16

L'affectation des stages	16
Le référent de stage	17
Le traitement des situations difficiles d'encadrement en stage.....	17
Erasmus	18
L'accompagnement pédagogique	18
Le suivi pédagogique collectif, d'information et de régulation.....	18
Le suivi pédagogique individuel	18
L'entretien tripartite.....	18
La référente handicap	19
L'accompagnement pédagogique individualisé (API).....	19
La formation théorique	20
La simulation.....	20
L'inter-professionnalité.....	21
Le service sanitaire (SESA).....	21
L'hybridation des formations.....	21
L'évaluation	21
L'EVALUATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION	22
Certification	23
Qualiopi	23
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).....	23
Groupe qualité	23
CONCLUSION	24

SON CONTEXTE

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et d'Aides-Soignants (IFAS) du Centre Hospitalier (CH) de Mâcon a ouvert ses portes en 1965. C'est un établissement public d'enseignement supérieur dont le bâtiment actuel date de 1975 et comporte une extension réalisée en 2002.

Il se trouve dans l'enceinte du CH, sur les hauteurs de la ville de Mâcon, Préfecture du département de Saône et Loire.

Par sa position géographique à l'extrême sud de la Bourgogne, l'institut exerce une attractivité majoritairement sur les départements de la Saône et Loire, du Rhône et de l'Ain.

SES MISSIONS

Elles sont définies selon deux axes prioritaires :

- **La formation initiale :**

- La formation en soins infirmiers :

Menant à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et d'un grade licence, elle est régie par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié et relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier.

Elle accueille des étudiants issus de la sélection, par Parcoursup ou par la voie de la Formation Professionnelle Continue (FPC) :

⇒ **82** étudiants à l'entrée en formation (augmentation de 5 places pour la rentrée 2024)

Par ailleurs en fonction des capacités d'accueil, l'IFSI soutient les reprises de scolarité et les demandes de mutation après étude des dossiers.

- La formation aide-soignante :

Menant à l'obtention du diplôme d'Etat d'Aide-soignant, elle est régie par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Elle accueille des élèves issus de la sélection ou de la décision de la Directrice de l'institut pour les agents de services hospitaliers qualifiés et les agents de services justifiant de plus d'une année d'exercice :

⇒ Pour la rentrée de septembre : **45** élèves

⇒ Pour la rentrée de janvier : **13** élèves

+ 5 élèves en contrat d'apprentissage.

Hormis l'apprentissage, les quotas sont autorisés par la Région Bourgogne Franche-Comté.

- **La formation continue :**

L'institut de formation propose un catalogue d'actions de formation continue, à destination des professionnels des établissements de soins ou médico-sociaux, qui s'adapte aux demandes et aux évolutions de l'environnement ainsi qu'aux compétences de l'équipe pédagogique.

En 2024, les actions sont :

- Le tutorat étudiants infirmiers et kinésithérapeutes ;
- Le tutorat aide-soignant ;
- Ethique et soins ;
- L'accompagnement à la rédaction des livrets dans le cadre de la VAE.

L'institut est en capacité de répondre à des demandes spécifiques dans ses domaines de compétences.

L'ELEVE/ETUDIANT

Nous considérons l'élève/étudiant comme une personne :

- Motivée pour un métier qui allie relations humaines et technologies ;
- Responsable de son choix professionnel et qui s'inscrit dans le dispositif pédagogique contractualisé ;
- Cherchant à acquérir des compétences spécifiques à la pratique soignante :
 - o Relationnelles ;
 - o Techniques ;
 - o Organisationnelles.

Celles-ci nécessitent : rigueur, adaptabilité, respect des règles professionnelles.

- Développant ses capacités à apprendre, à s'organiser, à communiquer efficacement et à s'affirmer de manière positive ;
- Active, créative, dynamique et responsable, dans des champs précis qui respectent le cadre défini par l'équipe pédagogique ;
- Élaborant son projet professionnel ;
- Participant à la vie du groupe d'étudiants et s'impliquant dans sa formation
- Décidant de :
 - o La vie associative ;
 - o La sollicitation de suivi pédagogique facultatif ;
- Négociant :
 - o Certains stages ;
 - o Tout autre projet à caractère professionnel ;
 - o Certains objectifs spécifiques et moyens de formation ;
 - o Les engagements dans les instances professionnelles et dans les séquences de formation.

Chaque personne est détentrice d'un savoir susceptible d'être mis à la disposition du groupe.

LE GROUPE ELEVES/ETUDIANTS

Il participe à l'apprentissage en potentialisant les capacités individuelles et groupales. Il initie chacun au travail en équipe. Il permet la solidarité au sein du groupe et entre les différentes promotions.

Il peut créer des instances de négociations et de propositions dans l'institution.

L'EQUIPE INSTITUTIONNELLE PERMANENTE

Elle est composée de trois pôles :

- Direction : **1** directrice des soins et **1** cadre supérieur de santé.
- Pédagogique : **13** formateurs, tous infirmiers et titulaires, d'un diplôme de cadre de santé et/ou d'un titre universitaire à finalité professionnelle dans les domaines de la santé, des sciences de l'éducation ou des sciences humaines ;
- Administratif : **3** secrétaires, **1** intendant et **1** documentaliste ;

Les rôles de chacun des acteurs :

- **La directrice :**

Ses fonctions sont de trois ordres :

- Pédagogique :

Elle assure l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique. Pour cela, en collaboration avec la coordinatrice pédagogique et l'équipe, elle détermine les finalités, les objectifs généraux et spécifiques.

En concertation avec les acteurs du terrain, elle détermine les critères de sélection et les niveaux de performance.

Elle prend toutes décisions concernant le processus de formation dans les dimensions cliniques et pratiques.

Elle travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice pédagogique.

Elle collabore avec les institutions partenaires de formation.

▪ Administratif :

Elle négocie avec les tutelles et les organismes gestionnaires la promotion architecturale et matérielle de la structure.

Elle assure l'application du règlement intérieur.

Elle est responsable des dossiers des élèves/étudiants.

Elle organise l'administration de l'institut.

▪ Représentatif :

Elle travaille avec des groupes de production au niveau du Centre Hospitalier, du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Bourgogne Méridionale, de la ville de Mâcon et Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA), du Département (en particulier avec les autres IFSI et IFAS.), de la Région Bourgogne Franche-Comté, de l'Etat.

Elle travaille aussi dans les instances de promotion de la profession.

- **La cadre supérieure de santé**

Ses fonctions sont de trois ordres :

▪ Pédagogique :

Elle encadre, anime et apporte un soutien pédagogique à l'équipe de formateurs. Elle évalue les activités pédagogiques en formation initiale et continue, incluant les parcours de stage en lien avec la directrice, l'équipe pédagogique et les partenaires. Elle impulse et pilote des projets en lien avec l'évolution, du contexte environnemental de l'institut, des méthodes et des outils pédagogiques.

Elle participe à l'accompagnement individuel et collectif des étudiants dans la construction de leur projet professionnel.

▪ Administratif :

Elle assiste la direction dans le fonctionnement de l'institut de formation ainsi que dans la mise en œuvre du projet d'institut, du projet pédagogique, des projets de formation et du règlement intérieur.

Elle est le relais fonctionnel en l'absence de la directrice en charge de l'institut.

En collaboration avec la directrice, elle définit, organise et contrôle la mise en œuvre de la politique qualité de l'institut, garantit la conformité aux référentiels par rapport aux exigences et réglementation en vigueur.

▪ Représentatif :

Elle participe à la stratégie et à la promotion de l'institut. Elle développe et anime le travail en réseau tant avec les professionnels des lieux de stages qu'avec les professionnels des autres instituts.

Elle participe aux différentes instances de l'institut et régionales, ainsi qu'aux réflexions avec les organisations professionnelles.

- **Les formateurs :**

Les missions des formateurs sont de 4 ordres :

▪ Pédagogie directe : enseignement (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, ...), évaluation, suivi pédagogique individuel et collectif, référent de stage ;

▪ Pédagogie indirecte : programmation et préparation des enseignements, correction des évaluations, gestion des dossiers scolaires, synthèse et validation des compétences des élèves/étudiants, gestion du matériel pédagogique ;

▪ Missions transversales : sélection aux formations, participation aux instances et jurys, mission de représentation, gestion de l'offre et des parcours de stage, participation à des groupes de travail transversaux ;

▪ Actions de formation continue : conception et animation.

Le métier de formateur à l'institut s'articule en 4 postures :

1. Formateur

⇒ Il accompagne les cheminements individuels et collectifs des étudiants ;

⇒ Il anime, donne les moyens et suscite l'intérêt d'apprendre ;

⇒ Il met en place des méthodes actives basées tant sur le questionnement que sur les contenus ;

⇒ Il les aide à faire des liens entre la conception de la formation, les objectifs et les pratiques professionnelles ;

⇒ Il questionne l'étudiant dans ses valeurs professionnelles ;

- ⇒ Il est garant de la mise en œuvre des programmes de formation ;
- ⇒ Il transmet le savoir professionnel ;
- ⇒ Il évalue les acquis.

2. Chercheur

- ⇒ Il participe à des travaux de recherche dans le domaine des soins, de l'organisation du travail, de la pédagogie et de la profession ;
- ⇒ Il apporte sa contribution aux travaux institutionnels du Centre Hospitalier, des associations professionnelles, des instituts de la région ;
- ⇒ Il se forme de manière continue en participant à des sessions mises en place localement ou organisées à l'extérieur (échanges inter IFSI, interprofessionnels, université...).

3. Coordinateur

- ⇒ Il détermine et organise le dispositif de formation en cohérence avec le projet pédagogique et les référentiels de formation :
 - Construction de la formation en alternance ;
 - Négociation organisation avec les intervenants, les maitres de stages...
 - Evaluation et réajustement du dispositif pédagogique.

4. Représentant

- ⇒ Il représente l'institut dans les différentes structures partenaires de l'institut et lors de manifestations.

- Les secrétaires :

Elles assurent le fonctionnement administratif et financier de l'institut. Elles concourent à la gestion administrative du parcours des élèves/étudiants et des stagiaires de la formation continue.

- La documentaliste :

Elle participe à la formation des élèves/étudiants dans son domaine de compétence et les guide dans la recherche documentaire.

Elle participe à la politique de communication interne et externe et contribue à la promotion de l'institut et des formations.

- L'intendant :

Il assure la logistique de l'institut.

LES PROFESSIONNELS ET INTERVENANTS EXTERIEURS

Ils participent à la formation par l'encadrement en stage, l'enseignement, la réflexion, la recherche, l'évaluation.

De compétences diverses, ils collaborent et travaillent en partenariat avec l'équipe pédagogique et l'Université de Bourgogne et agissent en cohérence avec elles.

Leur participation active et motivée au sein de la formation constitue un moyen d'apprentissage privilégié.

LES PARTENARIATS

L'Université de Bourgogne :

Suite aux accords de Bologne, depuis 2012, la formation infirmier s'inscrit dans un processus Licence-Master-Doctorat ce qui permet à l'étudiant d'obtenir le grade licence à la fin de son parcours. Dans le cadre du groupement de coopération sanitaire (GCS Bourgogne) une convention détermine les modalités de participation de l'université à la formation infirmière.

Depuis 2023, les professionnels de l'institut de formation travaillent en collaboration avec les formateurs des autres instituts du territoire et en partenariat avec l'université de Bourgogne. Des formateurs référents universitaires (FRU) et des référents universitaires (RU) travaillent avec leurs homologues de l'université de Franche-Comté à la co-construction de certaines unités d'enseignement (UE).

La Région Bourgogne Franche-Comté :

Elle est un partenaire essentiel des formations infirmières et aides-soignantes, car elle est chargée des formations sanitaires et sociales et participe directement à leur financement. Des représentants sont présents à certaines instances.

L'agence régionale de santé (ARS) :

Elle est chargée du pilotage régional du système de santé et à ce titre collabore avec l'institut de formation à la politique d'attractivité des métiers du soin et des formations sanitaires.

Le directeur régional de l'ARS ou son représentant préside l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI).

Une conseillère technique et pédagogique assure des missions d'expertise et de conseil dans le champ des formations paramédicales, d'animation, de coordination et de communication auprès des professionnels de la formation, directeurs des soins et cadres paramédicaux. Elle est garante de la conformité de la réglementation en matière de sélection et de formation, et contrôle la qualité des formations.

Le CH de Mâcon :

La collaboration avec le centre hospitalier est développée et se traduit sous différentes formes :

- La formation clinique des élèves/étudiants se déroule en proportion importante grâce à l'offre des places de stage ;
- Les formateurs participent à certains groupes de travail ;
- Un élève aide-soignant et un étudiant en soins infirmiers de 3^e année sont désignés chaque année pour représenter l'institut à la Commission de Soins Infirmiers de Rééducation et Médico-Technique.

LA COMMUNICATION

Une politique de communication a été réactivée en 2022 afin de structurer la communication de l'institut aussi bien en interne qu'en externe.

Un groupe de professionnels de l'institut se réunit 3 à 4 fois par an selon un planning établi annuellement. Il est constitué de :

- 3 formateurs des formations infirmière et aide-soignante
- La documentaliste
- La coordinatrice pédagogique
- La directrice

Les réunions de 2 heures ont pour objectifs :

- Piloter et organiser les communications, interne et externe ;
- Actualiser et mettre à jour régulièrement les informations du site internet ;
- Promouvoir et montrer à l'extérieur de l'institut les projets, événements et actions réalisés ;
- Rendre attractif l'institut et les formations.

EN INTERNE

La **messagerie**, **Teams** et l'**Environnement Numérique de Travail** (ENT) sont les supports privilégiés pour communiquer avec les élèves/étudiants.

Un certain nombre de **temps d'échange** permettent aux professionnels de l'institut de formation de communiquer tant sur des sujets ayant trait à la pédagogie (réunions bihebdomadaires) que sur l'organisation pédagogique (réunions bihebdomadaires). Ces réunions permettent de nourrir les réflexions pédagogiques ainsi que les réajustements nécessaires de l'ingénierie pédagogique.

Un **écran d'accueil** permet la diffusion d'informations émanant du centre hospitalier. L'institut diffuse des annonces d'événements.

Un **journal interne**, le Journal des Blouses Blanches (JBB) est publié 3 à 4 fois par an. Des élèves/étudiants participent au même titre que les professionnels de l'institut à l'écriture d'articles relatant les temps forts de l'institut. Il est diffusé à l'ensemble des élèves/étudiants via Teams, à l'ensemble des professionnels de l'institut via la messagerie. Un exemplaire papier est disponible au centre de documentation.

EN EXTERNE

L'institut de formation communique avec l'extérieur par son **site internet** qui doit fournir des informations fiables et essentielles aux visiteurs, ainsi que par le biais des **réseaux sociaux** (Facebook, LinkedIn) du CH.

La promotion de l'institut et de ses formations se concrétisent par la participation à des **salons et forums** organisés par des établissements scolaires, le CIO (centre d'information et d'orientation) ou MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération). Une attention particulière de chacun des professionnels est portée à rendre visible les formations infirmières et aides-soignantes.

L'institut de formation ouvre annuellement ses portes aux lycéens du bassin mâconnais sous la forme d'une **Journée Portes Ouvertes** (JPO). Dans le cadre de leur formation, les étudiants soins infirmiers de 3^{ème} année et les élèves aides-soignants de la rentrée de septembre organisent cette manifestation.

LES FONDEMENTS PEDAGOGIQUES

Les formations conduisant au diplôme d'État d'infirmier ou au diplôme d'Etat d'aide-soignant visent l'acquisition de compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

LES FINALITES DES FORMATIONS INFIRMIERE ET AIDE-SOIGNANTE

Les référentiels de formation aide-soignante et infirmière ont pour objet de professionnaliser le parcours de l'élève/étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'élève/étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.

Il développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

Il apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

Il développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Au terme de sa formation, l'élève/étudiant devrait être :

1. Un professionnel compétent, autonome, polyvalent, responsable et capable d'être :
 - Agent de relation/communication capable de reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
 - Organisateur de la prestation de soins ;
 - Dispensateur de soins ;
 - Conseiller – formateur ;
 - Acteur de son développement professionnel et dans l'organisation où il travaille.
2. Un professionnel citoyen actif dans la vie sanitaire, sociale et politique capable de :
 - S'investir dans la vie institutionnelle ;
 - Participer à la politique sanitaire de la région ;
 - Soutenir des actions associatives.

3. Un professionnel ayant développé des capacités :
 - De questionnement, de réflexion et d'analyse face à des situations professionnelles et humaines ;
 - A s'interroger sur ses choix professionnels ;
 - A développer son sens critique ;
 - A rechercher le sens de ses actes ;
 - A analyser son mode de communication, sa pratique professionnelle ;
 - D'autonomie pour faire des choix professionnels au regard de ses valeurs personnelles et des normes professionnelles ;
 - De collaboration pour se situer en tant que futur professionnel au sein d'un service, d'une institution, et dans la société ; c'est-à-dire travailler en commun pour atteindre un même but en reconnaissant la place et le rôle des différents partenaires : étudiants infirmiers, élèves aides-soignants, cadres de santé formateurs, professionnels... ;
 - De créativité et d'adaptabilité pour répondre à des situations professionnelles existantes, nouvelles, imprévues, dans une dynamique personnelle et collective.
4. Un professionnel dans une recherche de développement et d'épanouissement personnel, capable :
 - D'être à l'écoute de lui-même et des autres ;
 - D'identifier ses ressources et ses limites.

**Oser dire, faire, s'engager, se désengager, se positionner.
Assumer les conséquences positives et/ou négatives de ses choix et de ses actes.**

Dans ce cadre, l'équipe pédagogique est investie d'une mission d'aide en particulier pour l'élaboration du projet professionnel de l'élève/étudiant. Les formateurs interviennent auprès des individus et des groupes de sorte que toutes les situations exploitables soient l'occasion de questionnements professionnels, de prises de position en vue d'acquiescer les compétences nécessaires à la profession.

LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Au sein de la formation infirmière comme au sein de la formation aide-soignante, nous pouvons relever les orientations suivantes :

- Les séquences pédagogiques doivent développer la **réflexivité** ;
- Les savoirs doivent être combinés et être **confrontés à des situations** les plus proches possibles de la réalité ;
- La formation doit développer le « **construire ensemble** ».

La compétence :

Elle relève d'un processus dynamique et complexe reposant sur le traitement d'une situation par une personne. Cette dernière a besoin d'autrui pour continuer son évolution.

D'après Jacques Tardif, psychologue de l'éducation (Tardif, 2017, p 20) :

- La compétence est « *un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations* ».

Ainsi, une compétence mobilise :

- Une **activité** pour résoudre un problème dans une situation. Pour Philippe Zarifian, sociologue, « *la compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances acquises et les transforme avec d'autant plus de force que la diversité des situations augmente* » (Zarifian, 2004, p. 81). Cette définition intègre la notion d'apprentissage.
- Un **contexte** : elle a lieu dans un espace-temps, en lien avec une classe, une famille de situations, ce qui lui confère un caractère typique et permet la transposition de la compétence.
- Des **ressources internes** au sujet : des savoirs, savoir-être, savoir-faire, un habitus, les schèmes.
- Des **ressources externes** : les personnes, les outils, etc.

Il convient de distinguer **avoir des compétences** et **être compétent**.

D'après Guy Leboterf, Docteur d'état en lettres et sciences humaines :

- **Etre** compétent s'entend comme la **capacité d'agir** avec compétence.
- **Avoir** des compétences c'est **avoir des ressources** pour agir avec compétence.
- La compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés.

C'est avec l'expérience et la confrontation à des situations emblématiques répétitives, que l'apprenant peut évoluer dans l'acquisition des compétences-professionnelles.

La compétence relève d'un processus dynamique et complexe reposant sur le traitement d'une situation par une personne. Cette dernière a besoin d'autrui pour continuer son évolution.

En l'occurrence, l'étudiant/l'élève sera confronté à un maximum de situations apprenantes au cours de sa formation afin de lui permettre de s'approprier les éléments de compétences inhérents. Ces situations seront travaillées sous des formes diversifiées, en individuel et en groupe afin de permettre le développement des compétences individuelles au profit des compétences collectives.

Les méthodes pédagogiques proposées devront donc permettre aux apprenants de développer les compétences inhérentes au travail en équipe. La mise en place de travaux de groupes amènera les étudiants à confronter leurs idées, à négocier afin de faire évoluer leurs représentations.

Les référentiels de formation mettent en place une alternance entre :

- L'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles ;
- La mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins et en s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux élèves/étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « Comprendre » ;
- « Agir » ;
- « Transférer ».

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque élève/étudiant dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi son autonomie et sa responsabilité qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances. Ils font une place à l'enseignement des sciences et des techniques infirmières.

LES REFERENTIELS DE COMPETENCES

Pour la DGOS, la compétence se définit comme la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel, relatif aux activités d'une situation déterminée, requérant des connaissances associées.

Le référentiel de compétence du diplôme décrit de façon ordonnée les compétences.

INFIRMIER

Il se décline en dix compétences requises pour exercer la profession d'infirmier :

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
4. Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostique.
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes.
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

AIDE-SOIGNANT

Le référentiel de compétences du diplôme aide-soignant se décline en 5 blocs de compétences soit 11 compétences :

1. Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
2. Identifier les situations à risque et mettre en œuvre les activités de prévention adéquates et les évaluer.
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.
8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.
11. Organiser son activité, coopérer au sein de l'équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité/gestion des risques.

LES ORIENTATIONS CONCEPTUELLES

LA CONCEPTION DE L'HOMME

L'Homme est un être unique, qui a des attentes et des besoins biologiques, sociaux, culturels et spirituels. C'est un être en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement, un être responsable, libre et capable de s'adapter. Il forme un tout indivisible¹.

Il assume la conséquence de ses choix et de ses actes.

LA CONCEPTION DE LA SANTE

La santé est un état dynamique, susceptible de variations, qui nécessite une adaptation de l'homme à son environnement. Cet état le rend apte à assumer les étapes de la vie, à en affronter les agressions et à vivre en harmonie avec lui-même et les autres².

Sa dimension environnementale apparaît comme une urgence et un enjeu fort pour les sciences infirmières.

LA CONCEPTION DES SOINS INFIRMIERS

C'est un « Ensemble de connaissances, de compétences et de techniques relatives à la conception et à la mise en œuvre d'actes infirmiers. Ils ont pour but de répondre aux besoins de santé d'une personne et/ou d'une collectivité et font l'objet de la discipline enseignée au personnel infirmier. Cette discipline fait appel aux sciences humaines et biologiques. On distingue généralement les soins infirmiers liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et les soins curatifs ou de réparation. »³

¹ Guide du service infirmier de 1991- Ministère des affaires sociales et de la solidarité - Direction des hôpitaux

² Dictionnaire des soins infirmiers ; ouvrage collectif ; R. Magnon et G. Dechanoz ; p. 173, AMIEC 1995

³ Ibid

Les Soins infirmiers « *intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques.* »⁴

Les soins infirmiers sont sous-tendus par les valeurs humanistes fondamentales de la profession :

- Le respect et la tolérance ;
- L'humanisme ;
- L'esprit d'équipe ;
- Le professionnalisme.

LA CONCEPTION DE LA FONCTION AIDE-SOIGNANTE

L'aide-soignant est un professionnel de santé qui collabore aux soins infirmiers conformément aux dispositions de l'article R4311-3 et -4 du code de la santé publique, livre III titre 1^{er} relatif à l'exercice de la profession d'infirmier selon lesquelles :

« Relèvent du rôle propre de l'infirmier ou de l'infirmière les soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie et visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie d'une personne ou d'un groupe de personnes (...) Lorsque les actes accomplis et les soins dispensés relevant de son rôle propre sont dispensés dans un établissement ou un service à domicile à caractère sanitaire, social ou médico-social, l'infirmier ou l'infirmière peut, sous sa responsabilité, les assurer avec la collaboration d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture ou d'aides médico-psychologiques qu'il encadre et dans les limites de la qualification reconnue à ces derniers du fait de leur formation ».

Cette collaboration porte uniquement sur le rôle propre de l'infirmier et dans le cadre des activités du métier d'aide-soignant telles qu'elles sont définies dans l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

La participation de l'aide-soignant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le respect des compétences de chacun, contribue à la prise en charge globale de la personne soignée, prise en charge qui commence dès l'accueil du patient.

L'aide-soignant est intégré à l'élaboration du projet de soins. Il participe à la formation, l'encadrement et l'évaluation des élèves aides-soignants.

LA CONCEPTION DE LA FORMATION

Notre conception affiche le choix d'une pédagogie adulte et d'un modèle socio-constructiviste. Cette pédagogie est centrée sur l'apprenant qui construit son savoir grâce à son expérience personnelle et par l'interaction avec autrui.

Elle repose sur les valeurs partagées de l'équipe pédagogique⁵ :

- Equité :
 - o Mise à disposition équitable de moyens et d'outils aux élèves/étudiants ;
 - o Objectivité recherchée.
- Educabilité :
 - o Chaque élève/étudiant a le potentiel pour réussir.
- Cohérence :
 - o Dans la progression des acquisitions ;
 - o Dans les engagements contractualisés.
- Congruence :
 - o Une concordance entre ce que l'élève/étudiant ressent, ce qu'il pense, ce qu'il dit et ce qu'il fait.
- Réalisme :
 - o Etudes intégrées au système de santé ;
 - o Prospective professionnelle.

⁴ Code de la santé publique article 43 11- 2

⁵ Professeur Eric DELASSUS, avril 2019

- Bienveillance et exigence :
 - o Faire preuve d'une bienveillance exigeante, c'est demander à l'autre de faire de son mieux, mais c'est aussi et surtout lui signifier que l'on croit en lui, qu'on le sait capable de progresser et que l'on est disposé à tout faire pour l'aider à y parvenir.

L'apprentissage est basé sur un système de **formation en alternance**. Il repose sur le décloisonnement et des coopérations avec les autres étudiants et élèves pour se connaître, connaître son champ de compétences, adopter un langage commun.

Nous sommes convaincus que la formation est aussi l'occasion de participer à des **actions citoyennes en lien avec le domaine de la santé**. Nous encourageons les élèves/étudiants à participer aux différentes actions et manifestations qui ont lieu sur notre territoire, tels le Téléthon, les Gambettes Mâconnaises, Octobre Rose, Novembre Bleu, Journée du dépistage du diabète, exercices de sécurité civile, ...

Par ailleurs, **l'accès à la culture** nous paraît être un élément important pour former des professionnels de santé ouverts sur la société et impliqués dans la vie communautaire. C'est pourquoi l'institut donne la possibilité aux élèves/étudiants d'assister à des événements culturels :

A chaque rentrée, l'institut fait l'acquisition d'une **carte d'abonnement** qui permet à tous les apprenants de bénéficier de **tarifs réduits au théâtre de Mâcon-Scène nationale**. Un partenariat est noué avec le théâtre de Mâcon afin que les élèves/étudiants assistent à des spectacles choisis au sein de la programmation annuelle, en lien avec les contenus des formations, en s'appuyant sur les dossiers pédagogiques. Ces spectacles peuvent avoir lieu sur le site de l'institut ou au théâtre. Les élèves/étudiants bénéficient d'un accompagnement de l'équipe pédagogique (temps de préparation, mise en lien avec les compétences professionnelles, débriefing...).

Dans le cadre de la formation, les étudiants en soins infirmiers de 1^{ère} année participent à la **MBA**. Elle leur permet d'aller à la rencontre des autres étudiants de la ville de Mâcon et de se familiariser avec l'offre culturelle, sportive et économique du territoire.

LA CONCEPTION DU PROJET PROFESSIONNEL

Il permet à l'élève/étudiant de clarifier ses valeurs personnelles, d'intégrer les valeurs professionnelles légiférées et de reconnaître les pratiques professionnelles en lien avec ces valeurs.

Le **projet professionnel** est :

- Le but que l'étudiant espère atteindre d'un point de vue professionnel ;
- La représentation d'une situation future qu'il souhaite concrétiser.

Il incite l'élève/étudiant à identifier ses capacités, ses difficultés, ses croyances, ses ressources et à prendre conscience de leur compatibilité avec sa conception du soin.

Il s'élabore dans un mouvement de va et vient entre les représentations de l'étudiant et la réalité de la profession.

Il est la résultante d'une réflexion personnelle et professionnelle menée sur l'ensemble de la formation. Il est un point d'appui, une référence lors de la prise des fonctions professionnelles.

Enfin, ce projet professionnel prend sens au travers des échanges avec des potentiels recruteurs lors d'un **forum emploi**, organisé tous les ans par l'institut, pour les étudiants de 3^{ème} année et les élèves.

Le projet professionnel de chaque élève/étudiant enrichit le projet pédagogique de l'institut, pour plus tard enrichir le lieu d'exercice.

LA MISE EN ŒUVRE PÉDAGOGIQUE

En formation infirmière, depuis 2019, une organisation d'équipe de formateurs centrée sur les compétences a été mise en place. Elle a l'objectif de décloisonner et d'avoir une vision transversale de la formation et d'être davantage en adéquation avec le référentiel construit par compétences.

L'organisation pédagogique se décline donc comme suit :

- 3 formateurs coordinateurs de la formation aide-soignante ;
- 2 formatrices coordinatrices par année de formation infirmière ;
- 6 formateurs coordinateurs de compétences infirmières ;
- 2 formatrices chargées de la gestion des stages ;
- Des binômes de formateurs référents d'UE pour la formation infirmière.

L'ALTERNANCE

LA FORMATION CLINIQUE

LA POLITIQUE DE STAGE

L'alternance dans la formation représente une plus-value permettant aux stagiaires de découvrir les différents modes d'exercice de la profession. A ce titre, les stages permettent :

- D'acquérir des compétences professionnelles nécessaires au développement de la construction de l'identité professionnelle afin d'assurer une prise en soins de qualité ;
- De s'inscrire dans un dispositif progressif de prise d'initiatives et de responsabilités tout en se confrontant à la réalité du métier ;
- De faire preuve d'adaptabilité aux situations, à leur complexité et leur diversité ;
- De faciliter le passage vers la vie professionnelle, l'emploi, en développant ses habiletés gestuelles et relationnelles ;
- De s'approprier les acquis techniques et théoriques en lien avec la situation clinique du patient, dans l'esprit d'une prise en charge globale ;
- De développer une posture réflexive avec l'aide des professionnels et des autres stagiaires, en questionnant la pratique ;
- De mesurer les risques liés à l'exercice professionnel et s'approprier les différents champs de responsabilité infirmière et aide-soignante dans les fonctions de soins et d'encadrement ;
- De contribuer à la promotion de la santé, notamment à la prévention dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- De garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé ;
- De coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et de coordonner les actions de soins dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale ;
- De découvrir des milieux professionnels variés dans un but de polyvalence.

L'AFFECTATION DES STAGES

Les parcours de stage construits par les cadres formateurs chargés de la gestion des stages sont déterminés pour l'année scolaire. Les affectations définitives sont communiquées aux élèves/étudiants en début d'année après validation de la coordinatrice pédagogique.

En effet, le parcours de chaque apprenant tient compte :

- De la législation en vigueur
- Des exigences de l'institut
- De l'offre de stages
- De la progression et des besoins pédagogiques spécifiques
- Si possible des situations particulières (membres ou proches de la famille travaillant dans un service de soin ou hospitalisés)

Pour les étudiants en soins infirmiers :

Les périodes de stage sont réparties sur six semestres avec en moyenne dix semaines de stage par semestre.

Un stage de dix semaines sur le même lieu de stage est prévu au semestre 3.

Les stages des autres semestres peuvent se réaliser sur deux lieux différents.

Au cours du semestre 4, une semaine de stage est dédiée à la mise en œuvre des actions en lien avec le service

sanitaire (SESA).

Durant les semestres 5 et 6, l'étudiant peut proposer des lieux de stage, deux stages sur trois, en concertation avec son référent de suivi pédagogique et validé par la direction.

Le parcours de stage de chaque étudiant prévoit un passage dans quatre disciplines, représentatives des prises en charge spécifiques :

- Soins de courte durée (structures hospitalières en soins généraux) ;
- Soins en santé mentale et psychiatrie ;
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation ;
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

En lien avec la typologie de stage des soins en santé mentale et psychiatrie, l'EPSM 71 (Etablissement Public de Santé Mentale) à Sevrey accueille au sein de l'établissement, tous les étudiants en soins infirmiers de 1^{re} année, sur une demi-journée au semestre 1. L'objectif est une présentation de la structure, de la spécialité de psychiatrie et un temps d'échange, afin de permettre aux ESI d'appréhender au mieux et de démystifier cette spécialité.

Pour les élèves aides-soignants :

Les durées de stage fluctuent de 4 à 7 semaines suivant le parcours spécifique de l'apprenant et les disciplines exigées par le référentiel. Le dernier stage de 7 semaines pour les cursus complets peut être choisi par l'élève, en concertation avec son référent de suivi pédagogique et validé par la direction.

LE REFERENT DE STAGE

Les cadres de santé formateurs ont en référence un portefeuille de lieux de stage sur le bassin Mâconnais.

Leurs missions sont :

- Une aide méthodologique auprès du lieu de stage pour élaborer le livret d'accueil et d'encadrement des stagiaires ;
- Un accompagnement dans l'encadrement des élèves/étudiants de manière générale et non individualisée.

Les tuteurs de stage peuvent, également, solliciter une rencontre sur des problématiques générales du tutorat.

LE TRAITEMENT DES SITUATIONS DIFFICILES D'ENCADREMENT EN STAGE

Afin de mieux traiter les **situations difficiles d'encadrement en stage**, l'institut a mis en place depuis la rentrée 2023 une procédure qui incite l'élève/étudiant concerné à en faire part :

- Lors du temps de suivi pédagogique à son formateur référent ;
- Lors des temps d'exploitation de stage.

Toutefois, il se peut aussi qu'il ne souhaite pas en faire part oralement.

Dans tous les cas et afin qu'un traitement de cette situation rencontrée puisse être réalisé, l'élève/étudiant rédigera une analyse de la situation vécue, comprenant :

- Une description de la situation précise, factuelle, comprenant la date des faits et le lieu de stage ;
- L'analyse de cette situation ;
- Son ressenti ;
- Son questionnement, le cas échéant.

Cet écrit identifié sera remis préférentiellement au formateur référent de suivi pédagogique ou n'importe quel autre membre du personnel de l'institut, en main propre, dans les bannettes des formateurs ou dans la boîte aux lettres de l'institut.

Cette analyse de situation vécue sera traitée lors d'une rencontre par :

- Le formateur référent de suivi pédagogique de l'apprenant ;
- Le formateur référent du lieu de stage ;
- La coordinatrice pédagogique ;
- La directrice.

En fonction de la situation, des actions correctives peuvent être mises en place, menées par les personnes concernées (formateur référent de stage, coordinatrice pédagogique, directrice, ...).

L'élève/étudiant sera reçu systématiquement en entretien par deux personnes du groupe afin de lui faire part des décisions prises et des actions correctives envisagées le cas échéant. Cet entretien aura lieu même si la situation d'encadrement analysée ne nécessite pas d'action corrective immédiate.

ERASMUS

Depuis 2017, l'IFSI de Mâcon bénéficie de la charte Erasmus +. Ce dispositif permet à l'étudiant en soins infirmiers "sortant" d'obtenir un passeport européen professionnel (Europass), de découvrir un autre système de santé, de développer une culture européenne du soin, d'apprendre à communiquer et progresser dans une autre langue.

De la même manière, l'étudiant "entrant" découvre le système de santé français et la prise en soins des patients à l'hôpital de Mâcon.

A ce jour, l'IFSI a un accord de coopération avec l'université de Madrid. La recherche de nouveaux partenariats est poursuivie. Ceci permettra de proposer davantage de destinations aux étudiants, notamment des destinations anglophones en lien avec l'apprentissage de l'anglais au cours de leur formation.

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

L'aide à la réussite à l'institut de formation consiste à accompagner chaque élève/étudiant dans son apprentissage et dans l'acquisition progressive des compétences requises à la délivrance du diplôme d'Etat, de façon personnalisée. Cet accompagnement individualisé prend en compte le parcours de l'élève/l'étudiant, ses méthodes d'apprentissages, ses attentes et la construction de son projet professionnel.

La finalité du suivi pédagogique est d'accompagner l'élève/étudiant dans la construction de son projet professionnel.

Les temps de suivi pédagogiques sont obligatoires.

LE SUIVI PEDAGOGIQUE COLLECTIF, D'INFORMATION ET DE REGULATION

Durant les périodes de cours à l'institut, des temps d'informations et de régulation sont formalisés afin de favoriser l'expression et la progression dans la formation.

Ce sont des temps d'échange entre les formateurs et la promotion, à raison d'environ trente minutes par semaine. Au cours de ces temps sont échangés des données d'ordre matériel et organisationnel, des consignes de travail ainsi que des clarifications. Le cas échéant, ces temps permettent une régulation de la dynamique de promotion.

LE SUIVI PEDAGOGIQUE INDIVIDUEL

Il se concrétise à l'institut par des entretiens de suivi de la progression de l'élève/l'étudiant. Ces entretiens sont ciblés sur le développement des compétences professionnelles, l'apprentissage et le développement du projet professionnel. Ces temps sont obligatoires au retour du stage

En outre, des entretiens de suivi individuel supplémentaires peuvent être réalisés à la demande de l'élève/l'étudiant ou du formateur.

L'ENTRETIEN TRIPARTITE

Ce sont des temps de rencontre durant les stages, entre l'élève/l'étudiant, le tuteur et le formateur référent de suivi pédagogique qui se déroulent :

- Pour les étudiants en soins infirmiers : durant le stage des semestres 2, 3 et 5 ;
- Pour les élèves aides-soignants : selon le parcours initial, dès le stage n°1 ou n°2.

Les entretiens tripartites se déroulent sous forme d'entretien ciblé sur l'adaptation au type de stage, l'acquisition des compétences, ainsi que sur le développement de la posture professionnelle. Ils font l'objet d'un compte-rendu dans le dossier scolaire de l'élève/l'étudiant.

LA REFERENTE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a souligné l'importance de permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir une vie en société au côté des personnes valides.

Ainsi, l'institut de formation a travaillé à un accueil adapté pour les élèves/étudiants et stagiaires en situation de handicap, en termes de :

- Locaux :
 - Des sanitaires aux normes PMR ;
 - Des places de stationnement pour PMR devant l'entrée du bâtiment ;
 - L'ensemble des salles de cours sont accessibles soit par l'extérieur soit en utilisant un ascenseur aux normes PMR.
- Matériel pédagogique :
 - Des salles de cours équipées de matériel vidéo ;
 - Des plateformes informatiques permettant de mettre à disposition les supports de cours, les plannings et les résultats aux évaluations (Teams et ENT).
- La présence d'une formatrice formée et référente handicap et aménagements de formation, Mme Amandine SAMBARDIER (amsambardier@ch-macon.fr) pour accompagner les apprenants tout au long du processus de reconnaissance des droits et la mise en place d'aménagements des épreuves écrites et orales conformément aux préconisations médicales.

Les apprenants concernés sont invités à prendre contact avec le secrétariat et la référente handicap dès le début de leur formation afin de mettre en place les différents aménagements le plus précocement possible.

L'ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE INDIVIDUALISE (API)

Dans l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant, il est stipulé que « *la formation théorique et pratique comprend un dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé* » dont l'objectif est de « *réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation* ».

Le dispositif prévoit 35h d'API à réaliser dans les 3 premiers mois de la formation.

A l'IFAS de Mâcon, nous déclinons les objectifs précédemment cités en organisant des interventions et des ateliers permettant aux élèves de se perfectionner dans différents domaines (méthode de travail, analyse de situation, positionnement de l'apprenant, outils informatiques, dispositif complémentaire individuel de maîtrise du français). Ainsi, un bilan des acquis est réalisé en tout début de formation afin d'identifier les besoins spécifiques à chaque élève.

L'Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture énonce la possibilité d'un temps d'API complémentaire de 35 heures maximum à destination des élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et allègements de formation. Les contenus de cet API sont proposés en regard des difficultés rencontrées et exprimées par les élèves des promotions antérieures et de leurs résultats aux évaluations, certaines thématiques ou ateliers nous semblant indispensables pour l'exercice du métier.

Au travers de ces API, l'équipe pédagogique a à cœur de permettre aux élèves d'acquérir ou de renforcer différentes méthodologies et/ou savoirs indispensables à la poursuite de leur formation à l'IFAS mais également nécessaires à leur exercice professionnel sur le terrain. Il s'agit notamment de leur permettre de faire face aux exigences de la formation et de leur futur métier en terme de rédaction d'un écrit professionnel et en terme de communication à l'orale. Les notions mathématiques sont également abordées au travers d'exercices illustrant la dilution de produits de nettoyage dans le cadre de l'hygiène des locaux par exemple.

Il nous semble indispensable que les méthodes pédagogiques déployées soient diversifiées tout en privilégiant l'autonomie de l'élève afin qu'il puisse développer des capacités d'auto-évaluation.

Le référent de suivi pédagogique prendra le relais de ce dispositif d'accompagnement afin d'analyser la progression individuelle de l'élève jusqu'à sa fin de formation.

LA FORMATION THEORIQUE

Les enseignements théoriques sont dispensés par les formateurs permanents de l'institut ou par des intervenants extérieurs. Diverses méthodes pédagogiques sont développées et sont centrées sur l'élève/étudiant.

L'enseignement par l'étude de situations constitue une dynamique pédagogique mise en œuvre avec l'ensemble des promotions et des formations.

LA SIMULATION

Le cadre réglementaire :

Dans son rapport de 2012, la Haute Autorité de Santé (HAS) pose un principe fondamental : « *Jamais la première fois sur un patient* ».

Le référentiel de formation infirmière, préconise des méthodes pédagogiques actives et innovantes et notamment l'utilisation d'une réalité virtuelle permettant aux étudiants de s'inscrire dans des pratiques réflexives.⁶

Par ailleurs, l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant prévoit que « *les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'inter professionnalité est recherchée* ».

La HAS a publié en février 2019 un guide méthodologique relatif à la simulation en santé qui distingue les techniques de simulation en santé :

- Synthétique (simulateurs procéduraux, simulateurs patients) ;
- Electronique (environnements 3D, jeux sérieux, réalité virtuelle, réalité augmentée).

Au-delà des recommandations énoncées ci-dessus, émane de l'équipe pédagogique, une volonté d'offrir aux apprenants, des moyens et méthodes qui leur permettent d'acquérir à leur rythme et en toute sécurité les éléments de compétence requis.

Au sein de l'institut de formation, des séquences de simulations synthétiques sont mises en place sur chaque semestre pour les étudiants en soins infirmiers et durant l'année de formation pour les élèves aides-soignants. Ces temps pédagogiques sont réalisés en groupes restreints et répondent aux recommandations de la HAS.

Par ailleurs, ces séquences s'articulent autour d'une mise en situation la plus proche du réel possible, avec retransmission de la séquence auprès d'un petit groupe d'étudiants en mobilisant les valeurs de confidentialité et de bienveillance.

C'est, portée par cette dynamique que l'équipe pédagogique appuyée par la direction, est convaincue de l'intérêt d'entrevoir la gestion des risques et la sécurité des soins par le biais d'une pédagogie numérique.

Les valeurs inhérentes à la pédagogie numérique :

- La culture positive de l'erreur : l'objectif ne vise bien évidemment pas à conduire les apprenants à commettre des erreurs mais au contraire, à ce que l'apprenant puisse apprendre de ses erreurs. Dans cette perspective, la posture et l'attitude des formateurs doit faciliter cet apprentissage.
- Le plaisir d'apprendre est une valeur fondamentale. Au-delà d'un simple cercle vertueux, il s'agit d'un renforcement positif où l'apprenant prend conscience accompagné par le formateur, des capacités qu'il développe.
- La responsabilité : amener les apprenants à développer des pratiques éthiques, c'est leur faire prendre conscience des risques et facteurs inhérents aux pratiques soignantes. Cette gestion des risques induit donc des analyses de pratique, un retour d'expérience individuel et partagé.

⁶ Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié par l'arrêté du 26 septembre 2014

L'INTER-PROFESSIONNALITE

L'institut formant à deux métiers de la santé, infirmier et aide-soignant, organise des temps communs de travail dès le début des formations afin d'expérimenter la collaboration professionnelle future.

Les séquences proposées portent sur différentes thématiques (hygiène, ergonomie, connaissance mutuelle des champs de compétences, notion de responsabilité professionnelle, ...) et sous différentes formes (cours magistraux, travaux de groupes, tables rondes, Journée Portes Ouvertes, ...) selon les plannings d'alternance.

Certaines périodes de stage étant communes aux deux formations, elles permettent également de travailler cet axe sur les lieux de stage.

LE SERVICE SANITAIRE (SESA)

En deuxième année, les étudiants en soins infirmiers de l'institut réalisent sur une durée équivalente à 6 semaines le service sanitaire.

Les objectifs du service sanitaire sont :

- « *Initier tous les futurs professionnels de santé aux enjeux de **la prévention primaire et de la promotion de la santé** ; développer leur compétence à mener des actions auprès de tous les publics*
- **Assurer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès de publics divers**
- **Lutter contre les inégalités territoriales et sociales en santé** en veillant à déployer les interventions auprès des publics les plus fragiles
- **Favoriser l'autonomie des étudiants** dans le cadre d'une pédagogie par projet et renforcer le sens de leur engagement dans leurs études »⁷.

L'HYBRIDATION DES FORMATIONS

La crise sanitaire de mars 2020 a bousculé entre autre, le monde de la formation. Les professionnels de l'institut ont dû muter rapidement du modèle présentiel à celui de distanciel. Depuis la rentrée 2021, une formation hybride est mise en place :

L'enseignement hybride se caractérise par une combinaison ouverte d'activités d'apprentissage offertes en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Bien évidemment une formation en soins ne peut pas être exclusivement dématérialisée c'est pourquoi les Travaux Pratiques (TP) et Travaux Dirigés (TD) sont réalisés en présentiel. Les cours magistraux sont assurés soit par des intervenants en direct soit de façon asynchrone en lien avec la plateforme universitaire Bourgogne Franche-Comté.

L'institut est équipé de nouveaux outils pédagogiques et numériques permettant cette formation hybride.

L'EVALUATION

Le parcours de formation est balisé par différents temps d'évaluation régis en grande partie par les textes réglementaires. Ils s'inspirent de deux logiques différentes dont la finalité est la professionnalisation des élèves/étudiants :

- Logique de contrôle de connaissance en référence à une norme extérieure préétablie et non négociable ;
- Logique d'accompagnement à la progression permettant la réflexivité de l'élève/étudiant pour l'inscrire dans une dynamique de changement et sous-entend une relation dynamique d'échange et de négociation entre les acteurs.

Les différentes formes d'évaluation :

- Des temps individuels et limités sur table ; les copies sont anonymisées ; les questions sont à choix multiples, ou à réponses ouvertes courtes, ou d'analyse ;

⁷ Arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

- Des évaluations en groupes restreints dont la note est identique pour tous les membres ;
- Des dossiers individuels ou collectifs ;
- Des oraux individuels ou collectifs ;
- Des évaluations en situations simulées.

Pour l'ensemble des évaluations, hormis pour les contrôles de connaissance, les critères et indicateurs sont portés à la connaissance des élèves/étudiants et postés sur l'ENT.

Les résultats pour la formation infirmière sont analysés en réunion pré-Commission d'Attributions des Crédits (CAC) avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, la coordinatrice pédagogique et la directrice et validés par la CAC. Ils sont définitifs à l'issue de cette instance.

La communication des résultats :

Pour la formation infirmière, l'affichage des résultats est fait de façon anonyme dans les 48h suivants la CAC sur l'ENT.

Pour la formation aide-soignante, les résultats anonymes des évaluations initiales des blocs sont postés sur l'ENT au fur et à mesure des corrections. Les résultats aux évaluations des deuxièmes sessions ne sont pas communiqués conformément aux textes réglementaires.

Les sessions de rattrapage :

Chaque UE ou module fait l'objet d'une session de rattrapage dans l'année de formation. Pour la formation infirmière, les deuxièmes sessions des évaluations des semestres impairs se font au printemps et des semestres pairs se font début juillet sur une période de vacances.

Les sujets d'évaluation sont établis par les référents d'UE ou de modules après validation par la coordinatrice pédagogique, le coordinateur de compétences et les formateurs correcteurs.

Si besoin une double correction est réalisée si la note obtenue est inférieure à la moyenne.

Pour les évaluations orales ou en pratique simulée, la participation d'un jury de deux personnes (2 formateurs ou un formateur et un professionnel) est requise.

L'EVALUATION DE LA QUALITE DE LA FORMATION

L'institut est attentif à la mesure de la satisfaction des apprenants au sujet des dispositifs de formation. Pour cela différents temps d'évaluation sont prévus et nécessitent l'implication des élèves/étudiants.

Pour les étudiants en soins infirmiers :

Les bilans font l'objet de l'envoi d'un questionnaire sur Teams. Les réponses sont exploitées lors d'un temps d'échange entre les étudiants et les coordinateurs d'année, les formateurs référents des UE du semestre, les coordinateurs de compétence, la coordinatrice pédagogique et la directrice.

- Les bilans de compétences et de satisfaction des stages, chaque fin de semestre
- Les bilans de fin d'année et/ou de formation

Pour les élèves aides-soignants :

- Les bilans de fin de bloc de compétences :
Un temps d'échange a lieu avec l'équipe pédagogique, la coordinatrice pédagogique et la directrice.
- Le bilan de fin de formation :
Un écrit individuel est suivi d'un temps d'échange avec l'équipe pédagogique, la coordinatrice pédagogique et la directrice.
- Les bilans de satisfaction des stages :
Un temps d'échange est organisé avec l'équipe pédagogique, la coordinatrice pédagogique.

Les résultats des différents bilans sont partagés en équipe et pris en compte pour faire évoluer les dispositifs de formation.

QUALIOPI

La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel a permis, en particulier, la prise en main par l'Etat de la mesure de la qualité des formations. Tous les organismes prestataires d'actions de formation concourant au développement des compétences ont l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2022 de se faire certifier suite à un audit payant réalisé par un organisme certificateur accrédité. QUALIOPI est un label qualité des processus de formation.

Pour l'institut, la démarche a commencé à l'été 2021, par un travail d'équipe autour des 7 critères et des 28 indicateurs du référentiel national qualité des actions concourant au développement des compétences (décret n°2019-565 du 6 juin 2019). Ces critères s'attachent à évaluer l'information du public, la conception de la prestation de formation, sa mise en œuvre, les moyens humains, pédagogiques et techniques, la qualification des intervenants, la veille documentaire et l'évaluation de la perception des bénéficiaires.

L'institut a obtenu pour ses actions de formation, la certification QUALIOPI le 17 décembre 2021 sans réserve, ni non-conformité, réaffirmé par un audit de surveillance en septembre 2023. Ce label couronne le travail accompli chaque jour par l'ensemble des professionnels de l'institut, au bénéfice des apprenants. A l'automne 2024, un audit de renouvellement devrait confirmer la qualité des formations.

HAUT CONSEIL DE L'EVALUATION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (HCERES)

Débuté le 9 novembre 2021, un accompagnement de 4 journées, de l'ensemble des professionnels de l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants, à une démarche d'évaluation a pu être menée par une agence d'assurance qualité externe.

Cette démarche s'est appuyée sur le référentiel pour l'évaluation externe d'une formation paramédicale. Les professionnels de l'institut ont travaillé en interdisciplinarité et ce sont 5 groupes qui ont exploré les 22 références des 4 domaines du référentiel :

- La finalité de la formation infirmière ;
- Son positionnement ;
- Son organisation pédagogique ;
- Son pilotage.

C'est au terme de 3 mois de travail collaboratif que les personnels ont rédigé un dossier d'auto-évaluation, développant pour chacune des références, le constat, l'auto-évaluation et les actions correctives envisagées. Ces derniers seront les fils rouges des projets à venir.

Après l'étude du dossier, l'auditeur a rencontré un échantillon des parties prenantes de la formation infirmière, membres des secteurs pédagogique et administratif, tuteurs de stage, sans oublier étudiants. Au terme de cet audit, le 02 avril 2022, l'institut a obtenu la certification « centre de formation » pour une durée de 5 ans.

Bien plus qu'une certification, cette démarche d'évaluation a permis à l'ensemble de l'équipe de s'interroger sur ses pratiques dans tous les domaines et d'envisager des axes d'amélioration qui sont les fils rouges des projets à venir.

GROUPE QUALITE

Le groupe a été réactivé suite aux différentes évaluations dont l'objectif est de faire le suivi des différentes préconisations des rapports et de définir une politique continue d'amélioration de la qualité.

Il comporte des représentants des équipes administratives et pédagogiques et se réunit 2 heures tous les deux/trois mois.

CONCLUSION

Le projet pédagogique de l'IFSI – IFAS du Centre hospitalier de Mâcon se veut dynamique et capable d'évoluer dans le temps. Il tend à être au plus près de la réalité par rapport à l'évolution de la prise en charge de la santé. Il tient compte des évolutions législatives, professionnelles et technologiques. Il est en cohérence avec les orientations du projet du GHT.

Il contribue et s'inscrit dans une démarche qualité et de certification et à ce titre il est soumis à la critique constructive des différents acteurs. Il est réactualisé chaque année afin d'assurer une formation efficiente.

Ce projet pédagogique est présenté et mis à disposition de chaque élève/étudiant en début de formation via l'ENT et remis sous format papier pour les nouveaux arrivants.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



INSTITUT SUBVENTIONNE PAR LE CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON – Boulevard Louis Escande – 71018 MÂCON CEDEX
TÉL : 03.85.20.30.40 – FAX : 03.85.27.59.94 – E-MAIL : chmacon@ch-macon.fr